Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié en ligne le 11/12/2023
ID : 040-244000865-20231211-20231211DCMP30-AU

2023-12-11-DCMP30

DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1er DECEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'UNE PARTIE DES ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU PRÉSIDENT

Objet : Travaux de construction du pôle culinaire de la Communauté de communes MACS – Lot 8 : doublage cloisons faux plafonds

Monsieur le président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code de la commande publique, notamment son article L2123-1 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1er décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;

VU le projet de marché public de travaux pour la construction d'un pôle culinaire communautaire à Saint-Geours-de-Maremne (40) ;

VU la séance de la CAO communautaire en date du 7 septembre 2023 attribuant les marchés de travaux pour la construction du pôle culinaire communautaire de la manière suivante :

Lot	Intitulé	Candidats	Montants € HT
Lot 1	VRD Espaces verts	SAS LAFITTE TP Saint Geours de Maremne (40)	525 703,31
Lot 2	Gros œuvre	EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS BASQUE LANDES Anglet (64)	1 595 000,00
Lot 3	Charpente métal	DL AQUITAINE Tercis-les-bains (40)	113 214,72
Lot 4	Charpente bois	SARL LAMARQUE Saint-Sever (40)	63 730,00
Lot 5	Couverture Bardage Etanchéité	DL AQUITAINE Tercis-les-bains (40)	138 944,37
Lot 6	Etanchéité	SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE Saint-Martin-de-Seignanx (40)	196 994,12
Lot 7	Menuiserie extérieurs Aluminium acier	SARL JM LAPEGUE HABITAT Mées (40)	278 476,00
Lot 9	Cloisons isothermes	SARL CIAA Saint-Paul-lès-Dax (40)	661 541,76
Lot 10	Menuiseries intérieures	SASU ETCHEPARE Saint-Palais (64)	41 641,60 + PSE : 9 682,17
Lot 11	Carrelage Faïence	AQUISOLS Saint-Vincent-de-Tyrosse (40)	56 365,35
Lot 12	Résine de sol	ETANDEX Beychac et Caillau (33)	219 000,00
Lot 13	Serrurerie Equipement de quai	DL AQUITAINE Tercis-les-bains (40)	276 937,68

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié en ligne le 11/12/2023
ID : 040-244000865-20231211-20231211DCMP30-AU

Lot 14	Peinture signalétique	LES PEINTURES D'AQUITAINE Bayonne (64)	75 942,60
Lot 15	Electricité	GROUPEMENT CUNY (mandataire) – IONYS Saint-Paul-lès-Dax (40)	676 648,07
Lot 16	Plomberie sanitaire ventilation	SAS BOBION ET JOANIN Bayonne (64)	1 280 000,00
Lot 17	Photovoltaïque	INEO AQUITAINE AGENCE DES LANDES Saint-Paul-lès-Dax (40)	251 846,52
Lot 19b	Equipements de conditionnement	MECAPACK Pouzauges (85)	214 675,00
Lot 19c	Equipements de laverie	COMPAGNIE HOBART SAS Croissy-Beaubourg (77)	121 780,20
Lot 19d	Equipements marmite	HP AURIOL SA Marmande (47)	165 300,00

VU la décision de la CAO de déclarer les lots 8 Doublage cloisons Faux plafonds, 18 Équipements frigorifiques et 19a Équipements de cuisine infructueux afin de relancer une procédure de consultation ;

VU la décision du bureau communautaire n°20230907DB02D en date du 7 septembre 2023 autorisant le Président à signer et notifier les marchés de travaux pour la construction du pôle culinaire selon le choix de la CAO communautaire ;

VU la déclaration d'infructuosité pour les lots 8 Doublage cloisons Faux plafonds, 18 Équipements frigorifiques et 19a Équipements de cuisine et la décision de relancer la consultation en modifiant les besoins du lot 19 devenant lot 19 : Equipements de cuisine et lot 23 : centrale de désinfection ; ;

VU la procédure de consultation mise en œuvre comme suit :

Avis d'appel public à la concurrence transmis le 21 septembre 2023 sur la plateforme départementale des marchés publics des landes : https://marchespublics.landespublic.org, sur le site internet de MACS http://www.cc-macs.org et au BOAMP ;

VU la date limite de réception des offres fixées au 16 octobre 2023 à 12 heures et enregistrant 8 plis parvenus dans les délais et contenant 9 offres des sociétés suivantes :
Lot 8 : SAS Antoine Garcia à Mont-de-Marsan (40)
SAS Jean Goyty à Bayonne (64)
SAS Cangrand à Biarritz (64)
Lot 18 : AXIMA REFRIGERATION à Bayonne(64)
SFEI SARRAT à St Gladie (64)
Lot 19 : FROID CUISINE à Beychac et Caillau (33)
Lot 23 : FROID CUISINE à Beychac et Caillau (33)
BOBION ET JOANIN à Bayonne (64)
SONEDES à Louvigne du Désert (35)

VU le règlement de la consultation, notamment son article sur la sélection des candidatures et son article portant sur les critères de jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse ;

VU l'analyse des offres effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et selon les dispositions du règlement de consultation ;

VU la décision du président en date du 7 décembre 2023 pour l'attribution des lots 18, 19 et 23 de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié en ligne le 11/12/2023
ID : 040-244000865-20231211-20231211DCMP30-AU

Lot 18 : Équipements frigorifiques à la société SFEI SARRAT pour un montant de 604 628.29 € HT
Lot 19 : Equipements de cuisine à la société FROID CUISINE pour un montant de 239 000 € HT
Lot 23 : Centrale de désinfection à la société FROID CUISINE pour un montant de 85 0000 € HT

Vu l'analyse des offres effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le lot 8 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres effectuée dans les conditions précipitées par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

VU les courriers en date du 1er décembre 2023 informant les sociétés GOYTY et CANGRAND du rejet de leur offre ;

DÉCIDE :

Article 1

Le marché public de public de travaux pour la construction du pôle culinaire lot 8 doublage cloisons faux plafonds est attribué à la société GARCIA à Mont-de Marsan pour un montant de 183 000 € HT.

Article 2

Les sommes nécessaires au financement de ce marché public de travaux sont inscrites au budget de la Communauté de communes MACS.

Article 3

La présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de MACS et portée à la connaissance du conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 14 DEC. 2023

Le président,

MARENNE ADOUR CÔTE SUD 40230

Pierre Froustey,